

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 24 avril 2026  
Délibération n°2026-28**

L'an deux mille vingt six, le 24 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOIOL et Gilles TRONCHON

Procurations : Jean-Christophe PRORIOIOL à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 avril 2026.

**Objet : Vote du budget – budget principal**

Commune située dans la vallée de la Loire, bénéficiant de l'attractivité du Puy en Velay, Saint Vincent a depuis une dizaine d'années fait le pari du développement.

Accueillir une population jeune est un défi qui nécessite de répondre à de nouvelles attentes. C'est pourquoi la commune s'est dotée d'une nouvelle maternelle en 2016, a étoffé son service médiathèque, conforté l'offre micro crèche et propose des terrains aménagés au sein d'un lotissement situé au Bourg.

Si le budget 2025 a permis de renouveler du matériel nécessaire au bon entretien des espaces naturels et à des travaux de voirie, 2026 sera l'année de préparation du projet de la mandature à savoir l'aménagement du hait du village, étude qui a reçu le soutien de l'ANCT.

Le maire présente au Conseil Municipal le budget principal pour l'année 2026 et invite chacun à s'exprimer. Il précise que le budget fait apparaître un montant en investissement de 751 865.26 € et en fonctionnement de 1 082 243 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le budget présenté à l'unanimité.

La secrétaire,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 29 AVR. 2026  
et publication le 29 AVR. 2026

